



**Lettre électronique
d'information**

Libre choix : animer ou non ?

L'une des revendications phares du SNALC-CSEN est l'alignement du statut des professeurs d'EPS sur celui des autres professeurs du second degré. En effet, contrairement aux idées reçues, les professeurs d'EPS ne sont pas des professeurs certifiés. Les horaires et la rémunération des heures supplémentaires les marginalisent par rapport à leurs autres collègues. Nous avons longuement développé les grands principes de notre proposition de réforme dans notre QU hors série EPS de décembre 2010. Il est à noter d'ailleurs qu'elle rencontre un écho très favorable auprès de nombreux collègues professeurs d'EPS et agrégés. Il convient cependant de préciser les questions relatives à l'association sportive et à l'UNSS.

Nous rappelons avec force notre attachement à l'existence **obligatoire** de l'AS dans **chaque établissement** du secondaire.

Nous revendiquons clairement le principe de libre choix de changer pour chacun d'entre nous de statut ou non, ainsi que d'animer ou non l'AS.

Le principe de compensation que nous proposons est le suivant : l'EN gagnant une heure de cours par certifié d'EPS, elle doit reverser l'heure en HSE pour les AS. Chaque service à 18h (ou 15h) donne droit pour l'établissement à 36 HSE. Cela impliquerait comme certains le prédisent la mort des AS et de l'UNSS ? Non !

Au contraire, ce nouveau dispositif pourrait enfin permettre une clarification indispensable concernant l'état de santé réel du sport scolaire.

En effet, la situation est loin d'être homogène selon les districts ou les établissements. Certaines AS sont très actives et jouent un rôle primordial au sein de leurs établissements. Dans de nombreux collèges ruraux, elles offrent l'une des rares possibilités aux élèves de pratiquer une activité sportive à moindre coût. Parallèlement, il faut bien reconnaître que d'autres AS souffrent, obligeant les enseignants à pratiquer un racolage actif afin de leur d'éviter une mort inéluctable.

" Au lieu de faire courir nos élèves, nous devons leur courir après " pour les convaincre des vertus de la pratique sportive ... Il est vrai que certaines AS cumulent les handicaps : Lycées ou LP de centre ville où les sollicitations pour les jeunes sont variées et multiples, distance entre le domicile et l'établissement qui rend parfois problématique la participation aux rencontres du mercredi ... La situation est telle que dans

certains établissements, l'effectif des enseignants est quasiment aussi nombreux que celui des élèves qu'ils sont chargés d'encadrer... A quoi bon louer un bus, partir à midi, rentrer à 18h, emmener 8 élèves, pour participer à tel " grand évènement de masse " de l'UNSS et voir la participation des élèves réduite à une dizaine de minutes ? Même s'il faut maintenir un AS dans chaque établissement, nous pouvons très bien imaginer une redistribution des moyens de l'UNSS au profit des AS dynamiques.

Nous éviterions ainsi à de nombreux enseignants de se transformer en VRP ou commerciaux afin de récolter les fonds nécessaires au bon fonctionnement de leur association !

L'un des points essentiels de notre réforme est **la** liberté laissée à chaque enseignant d'animer ou non l'AS. N'est-il pas préférable de faire vivre une AS avec des enseignants motivés plutôt que d'en contraindre d'autres qui peuvent légitimement faire des choix différents ?

A-t-on le droit de blâmer ou culpabiliser certains collègues qui désirent consacrer leur mercredi après-midi à leurs enfants ? De plus, cette nouvelle organisation permettrait déjà aux collègues qui ont fait ce choix d'assurer 20h de cours, de ne pas être rendus responsables d'éventuelles suppressions de postes !

Ne pas souhaiter animer l'AS est un droit qui a toute sa légitimité. Un collègue peut aimer son métier, s'y investir totalement, sans pour autant souscrire aux valeurs de l'UNSS et à son mode de fonctionnement.

C'est cette liberté que nous devons conquérir en soutenant les propositions du SNALC-CSEN et en lui apportant nos suffrages aux élections d'octobre 2011.

Cette lettre EPS a été réalisée par
Laurence VANDERMESSE et
Jean-Luc CHARPENTIER, François GICQUEL,
Richard PIQUET, Bruno ROQUES

Information de dernière minute

L'Inspection générale de l'EPS vient de quitter ses locaux délocalisés de Vanves afin d'intégrer le "Carré Suffren" (rue de la Fédération à Paris) comme toutes les autres disciplines.

**A quand les professeurs d'EPS,
certifiés comme les autres !**

Lycée :

préservons un enseignement de qualité en EPS

Avec l'autonomie pédagogique grandissante des lycées, la situation que connaissait notre discipline permettait de proposer aux élèves des activités variées. Très souvent, les élèves avaient le choix d'un menu. Le nombre de menus dépendait du nombre de professeurs d'EPS ayant leur service dans le créneau horaire. En fonction des situations locales, l'on pouvait donc avoir des groupes réduits en alignant plusieurs classes sur un même créneau horaire. Une des configurations possibles était trois classes pour quatre professeurs. **La conjonction de la mise en place de la réforme des lycées avec une période de restriction budgétaire, menace ce mode de fonctionnement.**

L'accroissement du nombre d'élèves par classe (35) et le risque réel de ne plus pouvoir affecter des professeurs en surnombre font que l'offre de menus et les activités qui les composent sont à réorganiser. S'ajoutent des difficultés liées aux transports (comment faire rentrer deux classes de 35 dans un seul bus ?), ainsi que des difficultés dues à maintenir une quantité effective de pratique par élève dans certaines activités (par exemple : combien de sauts en pentabond réalisables

en une heure sur un seul sautoir pour 35 élèves, dans un stade éloigné du lycée ?).

Dans l'état actuel des réformes, les équipes pédagogiques disposent d'un contingent d'heures afin d'effectuer des enseignements en groupe à effectifs réduits. Donc, la seule possibilité d'améliorer le taux d'encadrement en EPS reste d'utiliser ces heures. Ainsi, 10h30 en Seconde et jusqu'à 7h dans certaines classes de Première sont disponibles pour réduire les groupe-classes. La répartition se discute en commission pédagogique. C'est là que se jouent le maintien, l'amélioration ou la dégradation des conditions d'enseignement de l'EPS. L'affectation et l'arbitrage de ces heures pour les classes de Seconde (rentrée 2010), et les classes de Première (rentrée 2011) sont déjà probablement actés. Reste la discussion l'an prochain pour les Terminales. En condamnant cette nouvelle remise en cause de l'égalité républicaine, nous vous encourageons à peser de tous vos arguments pour " arracher " quelques heures qui vous permettront de mieux faire fonctionner les groupes EPS.

EPS et socle

Les programmes d'EPS au collège sont clairement orientés pour une mise en œuvre du socle dans cet enseignement. D'ailleurs, les fiches d'Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) précisent les compétences du socle, plus particulièrement visées selon ce qu'elles mettent en jeu chez l'élève.

Or, si l'EPS peut effectivement participer à l'ensemble des compétences du socle au même titre que les autres disciplines d'enseignement, comme l'affirment les textes officiels, il s'avère que nous avons une carte maîtresse à jouer avec la convergence évidente entre les compétences méthodologiques et sociales du programme et les compétences 6 et 7 du socle (Compétences sociales et civiques ; autonomie et initiative).

Tenter de décliner les compétences méthodologiques et sociales du programme EPS dans nos propositions pédagogiques et didactiques, c'est ni plus ni moins viser les compétences 6 et 7 du socle commun. Loin

d'un travail supplémentaire que d'aucuns craignaient, il nous revient simplement à faire le lien aisé entre les deux entités.

Par contre, cela représente une vision élargie de la didactique des APS, nous imposant une approche plus humaniste de l'enseignement, et donc de l'élève en situation d'apprentissage.

Ne sommes-nous pas là côtoyant une didactique de l'EPS ?

Mais au-delà des querelles de chapelle, l'important reste la réussite de nos élèves. Et si l'EPS, avec sa spécificité de fonctionnement d'une part, et de supports d'enseignement d'autre part, peut permettre de peser sur cette réussite, alors il nous faut nous engager dans ces liens entre les compétences du socle et celles de l'EPS.

Le savoir nager : douce pagaille, espoirs et retombées

" Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences " (BO 41 du 11 novembre 2010).

De ce préambule plaisant et ambitieux, la mise en œuvre reste ambiguë, parfois laborieuse et pourtant essentielle.

Pagaille 1

Dans ce nouveau texte, la seule donnée chiffrée ne concerne plus que les 5m² minimum par élève, exit les 12, 15 ou 30 élèves selon leur niveau dans le texte de 2004. L'organisation paraît donc facilitée. Sauf que, les chefs d'établissement se servent ou risquent de se servir de ce texte sans se soucier du fonctionnement dans de bonnes conditions (par exemple : 3 professeurs pour 2 classes). Economie, quand tu nous tiens !

Pagaille 2

Alors que de nombreux collègues se sont appuyés sur le texte du socle commun pour obtenir les moyens de mettre en œuvre l'apprentissage du " savoir nager ", il est annoncé que les compétences du socle seront validées, même si certains items du Livret Personnel de Compétence (LPC) pourront ne pas être renseignés. La priorité nationale est clairement battue en brèche.

Douce pagaille 3

Le texte du 11 novembre 2010 était sensé s'appliquer cette année. 3 mois après le début de l'année scolaire ! Deux réglementations se sont donc côtoyées. L'administration, en dernier recours, a dû annoncer que le texte de 2004 restait en vigueur jusqu'à la rentrée 2011.

Espoirs et retombées :

Le savoir nager offre à notre profession un nouvel argument s'il en est, pour encore justifier notre importance au sein de l'école.

L'obligation du savoir nager avant la fin de la scolarité obligatoire est souvent apparue pour les collègues comme une victoire pour l'EPS et pour l'élève.

Dans les faits, nombreux sont ceux d'entre nous qui ont " profité " de cette affirmation institutionnelle pour présenter un projet d'apprentissage de la natation, étayé, solide. Des moyens ont ainsi été obtenus : modalités pédagogiques particulières, soutien spécifique natation par exemple.

Ainsi, il est clair que depuis la parution du texte sur le socle commun, confirmé par l'affirmation de l'obligation du savoir nager, notre discipline d'enseignement renforce son poids dans la formation de l'élève. Mais il faut donner du temps au temps, convaincre en argumentant légitimement et nous encourageons nos collègues à tout mettre en œuvre pour permettre aux élèves d'acquiescer cette priorité nationale.

Nous ne sommes pas sans savoir la difficulté parfois de mettre en place cet apprentissage de la natation (éloignement, absence de piscine, nombre de professeurs disponibles). Une des solutions pourrait alors consister à obtenir une forme de sortie pédagogique dans une ville voisine, afin de valider, même ponctuellement, le savoir nager pour le plus grand nombre d'élèves.

A l'impossible nul n'est tenu. Mais nous ne doutons pas que nos collègues feront tout pour la réussite de leurs élèves.

" Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains " ou comment évoluer en eaux troubles ?

L'adoption des nouveaux programmes (BO spécial 6 du 28 août 2008) a précisé la contribution de l'E.P.S aux acquisitions du socle commun. L'obligation d'intégrer les quatre compétences à notre enseignement pose de nombreux problèmes, notamment en ce qui concerne la compétence n°2 " se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ". En effet, il est très difficile, voire impossible de mettre en œuvre certains enseignements au sein de nos établissements. Ainsi, certaines A.P.S.A. support telles que la course d'orientation, la voile ou l'escalade, ... nécessitent des déplacements et engendrent donc des modes d'organisation et des coûts quasiment insurmontables ! Une nouvelle fois, l'institution nous impose des textes sans prévoir leur mise en œuvre ni leur financement. L'administration doit impérativement prévoir pour chaque établissement les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'application de ses propres exigences.

Depuis toujours, il est demandé aux équipes pédagogiques de " se débrouiller ", de " se transformer en gentil organisateur ", de " faire au mieux " pour pouvoir se conformer aux instructions officielles. Il serait grand temps que cette situation cesse et qu'enfin, l'administration assume ses responsabilités et arrête de se défausser sur la conscience professionnelle des enseignants déjà soumise à une pression chaque jour grandissante.

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE aupres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@online.fr	M. Gilbert Aguilar (voir col. Président)
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	—	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trepagne 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines Tél 09.73.82.67.93 - philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Chaux 25600 Sochaux - Tél 06.49.61.40.52 julien.pinot@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - Patrick.Buhot@ac-caen.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fons - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69 M. René Irolla (coord) - Tél 04.95.21.01.69	Mme Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - 20000 Ajaccio Tél 04.95.51.33.84 - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fronville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Nicole Kuntz - nicole.kuntz@orange.fr 15, rue La Barre - 38160 Chatte Tél 06.70.51.86.13	SNALC - M. Gérard Conseil 54, rue du Jura - 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente) Mme Nicole Kuntz (voir col. Secrétaire)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalclille@voila.fr 6, rue de la Mairie - 59270 Meteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^l Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net	SNALC - M. Saïllo 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogfredre@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	Mme M. Verquet - martine.verquet@cned.fr 3, bd de la Croix Rousse - 69004 Lyon Tél 06.88.23.15.01	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Monfrin snalcmoncombey@wanadoo.fr	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jujubiers - 11100 Narbonne Plage	Mme France Bamière - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clement de Rivière M. Georges Baltrand - georgesbaltrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@laposte.net	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleury Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieul l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Daniel Engel - Snalcreims@aol.com 59, rue du Mont S ^t Pierre - 51430 Tinquieux T-Fax 03.26.07.95.48	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44	Mme Béatrice Jullion 57, rue des Covins 02370 Chassemy	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - rosaurial@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riars - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thiel - snalrcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midi.pyrenees.free.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06.32.40.47.07 Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Pariat - Tél 09.62.52.23.00
VERSAILLES	M. J.-Christophe Vaysette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris	Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris	M. J.-Christophe Vaysette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutramer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris	SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

La protection syndicale et juridique

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** de 25 à 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Adresse

|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Tél. fixe |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Mobile |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Courriel

Corps Discipline

Cl norm Hcl Ech. Depuis le |__| |__| |__| |__|

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2010/2011 code |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Nom

|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) **S1**
(délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € → :

par prélèvement mensuel reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES classe normale				CERT, CPE, P-EPS, PLP classe normale			
1-2	Professeurs stagiaires : 69 €						
3	159 €	54	171 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	187 €	4	159 €	54	159 €
5	199 €	68	205 €	5	169 €	57	169 €
6	211 €	72	218 €	6	179 €	61	179 €
7	221 €	75	233 €	7	189 €	64	189 €
8	228 €	78	247 €	8	199 €	68	200 €
9	233 €	79	261 €	9	209 €	71	212 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	225 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	238 €
AGREGES hors classe et CHAIRES SUP				CERT, P-EPS, PLP, CPE hors classe			
1 à 5	250 €	85	275 €	1 à 5	230 €	78	248 €
6	260 €	88	305 €	6 - 7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC			Classe normale	180 €			
			Hors-Classe/Classe Excep.	210 €			
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education				59 €			
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)				125 €			
Adjaenes	80 €	Saenes	100 €	Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
CASU Cl. Normale	170 €	CASU Cl. Excep.	210 €	Infirmier(e)s Cl. Normale	100 €	Infirmier(e)s Cl. Sup.	130 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion** : le reçu fiscal vous sera adressé dès encaissement si paiement par chèque, à échéance des mensualités (**DEBUT JUILLET**) pour les prélèvements.

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, **sans complément juridique** (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros).

Cotisation de base (cases bleutées) :

Salaires majorés : Outre-mer, Etranger, Dét. + 35 €	+
Certifiés BI-ADMISSIBLES : + 7 €	+
Cotisation COUPLE avec : M - 25% (-25% pour chaque membre du couple)	-
CPA, TEMPS PARTIEL, congé formation : .. - 20%	-
MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40%	-
Adhérent bienfaiteur (j'aide le SNALC de €)	+

